

# L'AURORE DES CANADAS

JOURNAL LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

DROITS ÉGAUX, JUSTICE ÉGALE.

VOL. I.—No. 80.

MONTREAL, MARDI MATIN, 4 FÉVRIER, 1810.

PRIX 3 SOUS.

## POESIE.

### UN AN DE PLUS.

ROMANCE.

Air:—*Muses des bois et des accords champêtres, etc.*

Un an de plus !—disais-je avec ivresse,  
Fier de compter bientôt quinze printemps ;  
Un an de plus ! et mes vœux, ma jeunesse  
N'auront plus rien à demander au tems,  
Amour, honneur, j'aurai vu votre aurore !  
J'aurai pris place au sein de vos élus !  
L'an s'accomplit ; et moi chétif, encore,  
Je n'eus, hélas ! Je n'eus—qu'un an de plus.

Un an de plus !—et pour notre hyménée  
Se lèvera le matin du bonheur,  
Me dit enfin sur mon front inclinée,  
La douce amie à qui rêvait mon cœur.  
Comme l'éclair, ou comme un trait qui tombe,  
L'an passa vite à des ans révolus ;  
Et moi, pensif, un soir près d'une tombe,  
Seul, je pleurai !—J'avais—un an de plus !!

Un an de plus est cher à l'espérance,  
Me dit le monde : au lieu de t'affliger,  
Force la gloire à calmer ta souffrance ;  
Tes maux fuiront comme un songe léger,  
Depuis ce jour je lutte avec courage,  
Mais je vieillis, et mes soins superflus,  
A chaque terme où commence un autre âge,  
Pour ma douleur n'ont eu—qu'un an de plus !!

## MÉLANGES.

### LA REINE SEMIRAMIS.

—Oui, de toutes mes femmes, vous êtes celle que j'aime le mieux, disait le roi Ninus à Sémiramis. Personne n'a tant de grâces et d'attraits que vous ; pour vous, je renoncerais volontiers à toutes mes autres femmes.

—Que la sagesse du roi veille sur ses paroles ! Si j'allais prendre mon maître au mot ?

—Tant que tu m'aimeras, que m'importe la beauté des autres ?

—Ainsi donc, si je vous en priais, vous fermeriez votre sérail, vous renverriez les femmes qui le peuplent ; je serais la seule que vous aimeriez, la seule à qui vous feriez part de votre pouvoir ; je serais votre épouse, je serais reine d'Assyrie ?

Sémiramis parlait avec une ardeur qui la rendait mille fois plus belle. Cependant fermer le sérail, renvoyer ses femmes cela parut à Ninus quelque chose de grave. Il ne répondit donc pas nettement à Sémiramis ; mais il reprit :

—Reine d'Assyrie ! et ne l'es-tu pas, puisque tu règnes par ta beauté sur le maître de l'Assyrie ?

—Non. Je ne suis qu'une esclave que vous aimez aujourd'hui. Qui me répond demain ? Je ne règne pas, je plais. Quand je donne un ordre, on vous consulte avant de m'obéir.

—Régner, crois-tu donc que ce soit un grand plaisir ?

—Oui, surtout pour qui ne l'a jamais goûté !

—Veux-tu le goûter ? Veux-tu pendant quelques jours régner à ma place ?

—Prenez garde encore de vous trop avancer !

—Non ! je le répète, veux-tu pendant un jour être maîtresse souveraine de l'Assyrie ? J'y consens.

—Et tout ce que j'ordonnerai sera exécuté ?

—Oui, je te céderais pour un jour mon pouvoir et mon sceptre d'or, qui en est l'emblème.

—Et si j'allais commander de fermer le sérail ?

Ninus sourit.—Je ne retire pas ma parole. Pendant un jour entier, tu seras reine et maîtresse ; je te le jure ! Ce n'est plus

à moi que le palais et l'empire obéiront ; c'est à toi, à toi seule. Rassemble donc en ce jour tous tes desirs et tous tes caprices ; car ce jour—là tu pourras tout.

—Et quand sera-ce ?

—Demain, si tu veux !

—J'accepte, dit Sémiramis ; et elle se pencha doucement vers Ninus, et laissa retomber sa tête sur l'épaule du roi. Elle avait l'air d'une jolie femme qui semble demander pardon de son caprice, après qu'on y a cédé.

Jamais Sémiramis n'avait été si gracieuse ; jamais le roi Ninus n'avait été si heureux. Au matin, le roi dit à Sémiramis : Voici ton jour d'être reine !

Sémiramis appela ses femmes, et se fit vêtir magnifiquement. Elle mit sur son front une couronne de pierres précieuses, et reparut ainsi aux yeux de Ninus. Ninus, enchanté de sa beauté, ordonna que tous les officiers et tous les serviteurs du palais se rassemblaient dans la salle du trône, et que son sceptre d'or fût tiré du trésor et lui fût apporté. Quand cela fut fait, et que tout le monde fut réuni dans la salle, dans l'attente de quelque grand événement, il fit ouvrir les portes de la chambre où il était avec Sémiramis, et, la prenant par la main, entra avec elle. Tous les officiers et les serviteurs se prosternèrent à l'aspect du roi. Ninus conduisit Sémiramis jusqu'au trône placé au milieu de la salle, et l'y fit asseoir ; puis ordonnant à tout le monde de se relever, il annonça à sa cour qu'il voulait que pendant tout le jour qui allait s'écouler on obéît à Sémiramis comme à lui-même. Il prit le sceptre d'or des mains du chef des esclaves, et le mettant dans les mains de Sémiramis : Reine, dit-il, voici le signe du pouvoir souverain. Vous n'avez plus ici que des esclaves, et moi-même je ne suis plus que votre serviteur pendant tout ce jour. Quiconque sera lent à exécuter vos ordres, qu'il soit puni, comme s'il désobéissait au roi, comme s'il était lent à exécuter les ordres du roi.

Après avoir ainsi parlé, le roi s'agenouilla devant Sémiramis, qui lui donna, en souriant, sa main à baiser. Toute la cour ensuite passa devant le trône de Sémiramis, toucha chaque officier du bout de son sceptre royal, et reçut de chacun le serment d'exécuter aveuglément ses ordres. Sémiramis reçut leur serment avec une majesté que le roi admira. Quand la cérémonie fut finie, il en fit compliment à Sémiramis, et lui demanda comment elle avait fait pour avoir l'air si grave et si majestueux.

C'est que pendant qu'ils promettaient d'obéir, répondit Sémiramis, je songeais à ce que je commanderais à chacun d'eux. Je n'ai qu'un jour de pouvoir : je veux bien l'employer.

Le roi se mit à rire de cette réponse, Sémiramis lui paraissait plus piquante et plus aimable que jamais.—Voyons, se disait-il, comment elle va continuer son rôle, et par quels ordres elle va débiter.

—Que le secrétaire du roi approche de mon trône, dit Sémiramis à haute voix ! Le secrétaire s'approcha ; deux esclaves placèrent devant lui une petite table.—Ecrivez !

—Sous peine de la vie, il est ordonné au gouverneur de la citadelle de Babylone de céder le commandement de la citadelle à celui qui lui remettra cet ordre !

—Fermez cet ordre, et cachez-le du sceau du roi ; remettez-le-moi.

Ecrivez !

—Sous peine de la vie, il est ordonné au chef des esclaves du palais de remettre le commandement des esclaves à celui qui lui présentera cet ordre.

—Fermez, cachez du sceau du roi, et remettez-moi cet ordre.

Ecrivez !

—Sous peine de la vie, il est ordonné au général de l'armée qui est campé

sous les murs de Babylone de remettre le commandement de l'armée à celui qui lui présentera cet ordre." Fermez, cachez, et remettez-le-moi !

Elle prit les trois ordres qu'elle venait de dicter, et les mit dans son sein. Toute la cour restait interdite ; le roi lui-même était étonné.—Qu'on écoute, dit Sémiramis. Dans deux heures, tous les officiers de l'état viendront m'offrir des présents, comme c'est l'usage à l'événement des nouveaux princes. Qu'un festin et qu'une fête soient préparés pour ce soir !

Attendez ! il me reste encore un ordre à donner.

—Sous peine de la vie, il est ordonné au eunuque du palais de présenter, ce soir au festin, vingt femmes de la plus grande beauté ; elles seront ajoutées à celles du sérail.

—Allez ! Que tout le monde sorte maintenant ; que mon fidèle serviteur Ninus reste seul ; j'ai besoin de le consulter sur les affaires de l'état.

Toute la cour sortit ; Ninus resta seul.—Vous voyez, dit Sémiramis, que je sais me conduire en reine. Vous n'avez pas voulu hier me sacrifier votre sérail ; aujourd'hui je l'augmente : n'est-ce pas généreux ?

Ninus se mit à rire.—Ma belle reine, dit-il, vous jouez votre rôle à merveille ; mais, si votre serviteur ose vous interroger, que voulez-vous faire des ordres que vous avez dictés ?

—Je ne serai plus reine s'il faut vous rendre compte. Au surplus, voici mes motifs. J'ai continué-t-elle en riant, j'ai à me venger des trois officiers que menacent les ordres que j'ai dictés.

—Vous venger, et de quoi donc ?

Le premier, le gouverneur de la citadelle, est borgne, et me fait peur chaque fois que je le rencontre. Le second, le chef des esclaves, vous a deux fois présenté des esclaves nouvelles, afin de me faire perdre votre amour ; et le troisième enfin, le général de l'armée sous les murs de la ville, m'enlève trop souvent votre présence. Vous êtes sans cesse au camp. Je suis jalouse de l'armée ; et ne pouvant la destituer en masse, je destitue le chef.

Cette réponse, mêlée de folie et de flatterie, enchaîna Ninus.—Allons, dit-il en riant, voilà trois grands-officiers de l'empire destitués pour bons motifs.

—Oh ! continua Sémiramis, destituer, c'est mon plaisir. Je vais, je vous en averte, mettre votre empire en désordre pour un jour !

Ninus et la reine passèrent dans les jardins du palais. Les esclaves attachés au jardin vinrent se prosterner devant Sémiramis.

—Ces beaux jardins sont à vous aujourd'hui, ma reine.—De beaux jardins ! allons donc ! et qu'ont-ils donc de royal pour être beaux ! qu'ont-ils que ne puisse avoir le moindre de nos officiers ? Oh ! que vous savez mal user du droit de pouvoir tout ce que voulez !

—Mais ce droit, vous l'avez aujourd'hui ; usez-en !

—Vous allez voir ! dit Sémiramis. Esclave, dit-elle au chef des jardins, tu vois ce portique, à colonnes de granit, hautes de cent pieds, et la terrasse qui le surmonte. Prends ce jardin avec ses fleurs, ses arbres, ses eaux, et porte-le sur cette terrasse.

—Reine ! dit le chef des jardins.

—Tu mourras, si tu n'obéis pas. Prends les bras de vingt mille esclaves, et fais ce que je te dis. Alors Sémiramis aura des jardins dignes d'elle.

Le chef des jardins restait interdit ; Ninus riait. Un eunuque s'approcha de la reine.

—Grande reine, dit-il, les seigneurs de la cour attendent que vous daigniez recevoir leur hommages.

—Suivez-moi, mon serviteur, dit-elle en souriant à Ninus, et elle entra dans la salle du trône.

Les seigneurs de la cour défilèrent devant son trône ; chacun apportait un présent. La plupart avaient imaginé de lui offrir des bijoux des étoffes précieuses. Sémiramis regardait peu ces présents futiles, et ordonnait au trésorier de donner à chaque seigneur un présent trois fois plus grand que celui qu'elle avait reçu.

C'est ainsi, disait-elle à Ninus, qu'un prince doit recevoir des présents, comme un hommage et non comme une aumône.

Après les grands-officiers, vinrent les serviteurs du palais.

Ceux-là offraient des fleurs, des fruits, des animaux rares ou élégans. Sémiramis reçut leurs offrandes d'un air gracieux. Enfin vinrent les esclaves, qui n'avaient rien et ne pouvaient rien offrir. Les trois premiers esclaves étaient trois jeunes frères que la même caravane avait amenés du Caucase avec Sémiramis. C'étaient des jeunes gens fiers, hardis, qui servaient dans la garde du palais. Sémiramis les connaissait ; car un jour la partie de la caravane où étaient les femmes ayant été attaquée par un tigre énorme, ce furent les trois frères qui accoururent les premiers, et qui tuèrent l'animal. Du reste, les femmes, pendant cette scène, étaient restées voilées. Les trois frères ne connaissaient donc pas Sémiramis.

Quand ils passèrent devant le trône.—Et vous, dit-elle aux trois frères, n'avez-vous aucun présent à faire à la reine ?

Aucun, répondit le premier, qui était Zopire, que ma vie pour la défendre.

Aucun, répondit le second, qui était Artaban, que mon sabre contre ses ennemis.

Aucun, répondit le troisième, qui était Assur, que le respect et l'admiration qu'inspire sa présence.

—Esclaves, dit Sémiramis, c'est vous qui de toute la cour m'avez fait les plus beaux présents ; car ce sont des présents que je ne puis récompenser avec la richesse des trésors de l'empire, comme j'ai fait pour les autres. Il ne sera pas dit cependant que Sémiramis soit restée ingrate.

—Toi qui m'as offert ton sabre contre mes ennemis, prends cet ordre, porte-le au général de l'armée qui campe sous les murs de Babylone, remets-le lui, et attends ce qu'il fera de toi.

—Toi qui m'as offert ta vie pour me défendre, prends cet ordre remets-le au gouverneur de la citadelle, et attends ce qu'il fera de toi.

Toi, enfin, qui m'as offert le respect et l'admiration que ma présence inspire, et qui me sables un courtisan, prends cet ordre, remets-le au chef des esclaves du palais, et attends ce qu'il fera de toi.

Les trois frères sortirent aussitôt ; le reste des esclaves défila, et la cérémonie des présents étant finie, Sémiramis descendit du trône, congédia toute la cour ; puis, restant seule avec Ninus, " Je vous ai averti, dit-elle, je voulais bouleverser votre empire ; vous voyez, je mets vos jardins sur les terrasses de vos portiques et vos esclaves à la tête de vos armées. Maintenant, à ma toilette pour la fête de ce soir ! Vous y assisterez, n'est-ce pas ! Et pendant ce temps nous jugerons de la beauté des femmes que j'ajoute à votre sérail."

Il y avait dans Sémiramis tant de gaieté, tant de folie, tant de grâces, que jamais Ninus n'avait été si amoureux. Il assista à la toilette de la reine. Bientôt on introduisit une à une les femmes destinées au sérail. Il y en avait quelques-unes de belles, d'autres de jolies. Ninus les regardait à peine ; il n'avait de regards que pour Sémiramis.—Vous avez tort, disait celle-ci, de ne point faire attention à vos nouvelles esclaves ; tenez voyez ces

te jeune esclave, comme elle a l'air timide ! comme elle est jolie !

Quinze femmes avaient paru : l'eunuque annonça au roi qu'il n'avait pas pu en avoir davantage. "C'est bon, dit Ninus d'un air nonchalant ; c'est bon !

Les yeux de Sémiramis s'enflammèrent de colère.—Esclave, dit-elle à l'eunuque, je t'avais dit ce matin : Sous peine de la vie vingt femmes pour ce soir ! Tu n'en as amené que quinze ; où sont les autres, afin que ta tête ne tombe pas ?

L'eunuque ne répondit pas, mais regarda Ninus.—Ce n'est point à Ninus qu'il ait répondu de ta désobéissance ; c'est à moi ! Où sont les cinq femmes qui manquent à mon ordre ? Il me les faut, ou ta tête.

—Ma tête ne tombera que si le roi le veut.

—Ce mot t'a condamné ! Et aussitôt, frappant dans ses mains, des esclaves entrèrent. "Saisissez cet esclave, entraînez-le dans la cour du sérail et tranchez-lui la tête. Qu'elle me soit présentée avant la fête de ce soir. Allez !

Les esclaves attendirent un instant croyant que Ninus allait parler. Sémiramis répéta son ordre, et les esclaves sortirent emmenant l'eunuque.

—Sera-ce votre dernier caprice ? dit en riant Ninus.

—Non j'ai encore six heures à régner.

—Ma belle reine ! dit Ninus toujours en riant, je vous donne volontiers la tête de cet esclave ; mais cela valait-il la peine de vous fâcher ? Il est vrai que la colère vous rend plus jolie encore. Cinq femmes de plus ou de moins, que m'importe !

Sans penser davantage à l'esclave condamné à mort, Ninus continua à causer avec Sémiramis. Bientôt le soir vint et la fête. Quand Sémiramis entra dans la salle, un esclave lui présenta un plat dont elle ne détourna les yeux qu'après avoir reconnu avec soin la tête de l'eunuque.—C'est bien ! dit-elle, placez-la sur un poteau dans la cour du palais, sur le passage des esclaves qui se rendent à la fête ; tenez-vous auprès, et dites qu'il y a trois heures cet homme vivait ; mais qu'ayant désobéi à ma volonté, sa tête a aussitôt été séparée de son corps.

La fête était magnifique ; des danses, des fleurs et des parfums, un banquet somptueux, préparé dans les jardins, et Sémiramis recevant les hommages avec une majesté pleine de grâce, s'adressant sans cesse à Ninus comme pour lui faire les honneurs de la fête.

—Vous êtes, lui disait-elle en souriant, un roi étranger qui vient me visiter dans mon palais : il faut que je fusse en sorte que vous vous y plaisiez.

Bientôt on se mit à table. Sémiramis et bouleversa tous les rangs. Ninus fut placé au bout de la table : il riait le premier de ce renversement de l'étiquette du palais, et la cour, suivant son exemple, se laissait ranger, sans murmurer, selon le caprice de la reine. Elle fit placer près d'elle les trois frères du Caucase.

"Mes ordres sont-ils exécutés ? leur demanda-t-ils.

Oui, répondirent-ils.

Le festin fut très-gai. Un esclave ayant par habitude, servi le roi le premier. Sémiramis le fit prendre et le fit battre de verges ses cris se mêlèrent aux éclats de rire des convives. Tout le monde était disposé à la joie. C'était une comédie où chacun jouait son rôle. Vers la fin du repas, quand le vin vint enfin enflammer la gaieté, Sémiramis prit la parole.—Seigneurs, dit-elle le trésorier de l'empire m'a lu la liste de ceux qui m'ont ce matin fait leur don de joyeux avènement. Un seul seigneur de la cour a manqué à l'appel,

—Qui donc ? cria Ninus ; il faut le punir sévèrement.

—C'est vous même, seigneur ! vous, qui parlez, reprit Sémiramis ; qu'avez-vous donné à la reine ce matin ?

Ninus se leva, et vint en souriant dire quelques mots à l'oreille de la reine.

—La reine est insultée par son serviteur, dit Sémiramis.

—J'embrasse ses genoux pour obtenir mon pardon. Pardonnez-moi, belle reine, disait-il, pardonnez-moi ! Que j'ai hâte, ajoutait-il plus bas, que j'ai hâte, que la fête finisse ! Jamais je n'ai tant aimé !

—Vous voulez que j'abdique ? reprit tout bas Sémiramis, Non j'ai encore deux

heures à régner ; en même temps elle abandonnait sa main, que le roi couvrait de baisers.—Je ne pardonne pas une pareille insulte de la part d'un esclave ! reprit-elle tout haut ; esclave, prépare-toi à mourir !

—Folle que tu es ! disait Ninus toujours à genoux. Va, je veux bien me prêter à ta folie ; mais patience, ton règne va bientôt finir,

—Vous ne vous fâchez donc pas, dit Sémiramis, quelque chose que j'ordonne en ce moment.

—Esclaves ! reprit-elle à haute voix, saisissez cet homme, oui, lui-même, lui, Ninus.

Ninus, en souriant, alla au-devant des esclaves, et se mit entre leurs mains.

—Entraînez-le hors de la salle, menez-le dans la cour du sérail préparez tout pour sa mort, et attendez mes ordres.

Les esclaves obéirent et menèrent dans la cour du sérail Ninus qui les suivait en riant : ils passèrent devant la tête de l'eunuque qui avait désobéi. Bientôt Sémiramis se plaça sur un balcon. Ninus s'était laissé enchaîner les mains.

—Courez à la forteresse, Zopire ; vous au camp, Artaban ; Assur, que toute les portes du palais soient fermées."

Tous ces ordres furent donnés à voix basse et aussitôt exécutés.

—Eh bien ! reine, dit Ninus en riant, il manque encore à la comédie son mot de dénouement.

—Le voici ! dit Sémiramis. Esclaves ! souvenez-vous l'eunuque. Frappez !

Les esclaves frappèrent. A peine Ninus eut-il le temps de pousser un cri. Sa tête tomba sur le pavé : elle avait encore le sourire sur les lèvres. "Maintenant, je suis reine d'Assyrie ! s'écria Sémiramis, et meure, comme l'eunuque et comme Ninus, quiconque désobéira !"—MASENIUS,

De la Société de Jésus.

## L'AURORE DES CANADAS.

MARDI, 4 FEVRIER, 1840.

Les journaux du Haut-Canada publient ce qui suit du *New York Herald*.

### REVOLUTION PROBABLE AUX CANADAS.

"Les choses sont près d'une crise dans les Canadas. Le gouverneur Thomson a fait passer dans la législature du Haut-Canada sa grande mesure pour la réunion des deux provinces ; mais la malignité de l'opposition appelée parti tory au "Family Compact," fera probablement explosion d'une nouvelle manière avant qu'il ne se soit écoulé bien des mois. La vieille faction tory est maintenant qu'il y a de révolutionnaire, et, comme satan avant la création de l'homme, elle se fera très probablement démocrate, loco-foco et radicale par dépit. Il n'est pas despote de coquins dans ce mauvais monde qui soient plus démocrates et révolutionnaires que les officiels de tous les pays lorsqu'on les chasse de leurs places. Voici quelques vues des opinions de la presse tory."

[Du *Herald* de Montréal.]

"Nous pensons nous mêmes que ce ne serait pas une folie pour les colons de lancer un coup d'œil sur un nouvel état d'existence politique. La baleine est maintenant harponnée, et la scène de la mort va bientôt se présenter. Est-ce, ou n'est-ce pas ainsi ;"

[De l'*Albion* de New-York.]

"Les loyalistes, nous le craignons, ont peu de chose à espérer maintenant, et ils feraient aussi bien de se préparer de suite à se voir rejeter. Le Canada sera bientôt perdu pour la couronne de la Grande-Bretagne si comme cela est évident on continue de le régir comme on va le faire."

[Du *Cobourg Star*.]

"Nous venons d'apprendre que les résolutions du gouvernement ont passé sans conditions à une majorité de 7 !! Tout ce

que nous pouvons dire à présent c'est qu'à moins qu'on ne prenne immédiatement des mesures pour pétitionner le parlement impérial, et envoyer en Angleterre des députés de la province, c'en est fini de notre connexion avec la Grande-Bretagne."

➤ Nous apprenons avec plaisir que la requête relative à l'ordonnance concernant l'extinction du système féodal dans cette seigneurie obtient beaucoup de succès, et que déjà elle est revêtue d'un grand nombre de signatures. Nous espérons sincèrement que, mettant de côté tout esprit de parti et les funestes préjugés politiques tous les amis de la justice et des saines réformes se donneront la main pour appuyer d'un commun accord la mesure dont il s'agit. Il y a tout lieu de croire que le projet de loi qu'elle est appelée à soutenir sera définitivement agréé par les autorités compétentes, mais comme un certain nombre d'individus, personnellement intéressés à se porter partie contre le séminaire, travaillent de toutes les manières à le perdre il est nécessaire de faire voir de quel côté est le vœu général.

Nous accusons réception de deux pamphlets qui ont pour intitulés, "Opinion de M. Dupin, avocat de la cour royale de Paris, sur les droits du séminaire de Montréal, en Canada," et "Mémoire de la part du séminaire de Montréal sur ses droits et ses titres. D'après un coup d'œil lancé rapidement sur ces ouvrages, notre conviction des droits du séminaire n'aurait pu que s'affermir, si déjà elle n'avait été pleine et entière par suite d'un examen approfondi et impartial fait antérieurement de ces mêmes droits. Nous nous proposons de tirer partie de ces pamphlets pour l'avantage du public.

Le *Toronto Mirror* publie deux curieux articles de la *Gazette de MacKenzie*. Le premier est une lettre adressée aux secrétaires de l'association démocratique à Philadelphie dans laquelle l'auteur leur mande qu'il a soumis au président des Etats-Unis le mémorial de l'association demandant le pardon de Win. Lyon MacKenzie, mais que le président ne peut y consentir ; qu'on a tout fait pour adoucir l'emprisonnement du patriote et que probablement si, de son aveu, on demandait son pardon au gouverneur général des provinces britanniques, on l'obtiendrait. L'autre article se compose des remarques que M. Mackenzie fait la dessus. Il repousse la suggestion de demander sa grâce à un gouverneur anglais, et nie que son emprisonnement ne soit que nominal. Il se plaint qu'à 4 heures de l'après-midi, chaque jour, on l'enferme dans sa chambre jusqu'au lendemain, et que personne ne peut le voir que sa famille. Mais on ne lui permet d'aller dans le cour, ni de prendre l'air. Il y a quelque temps, il avait demandé au président la permission d'aller regarder pour la dernière fois sa vieille mère qui venait de mourir à quelques pas de la prison, et d'accompagner ses restes au cimetière, M. Van Buren ne daigna seulement pas ordonner un sous-secrétaire de répondre à cette lettre !

La Chambre d'Assemblée du Haut-Canada vient de voter £600 à sir Allen McNab, outre ce qu'il a droit d'avoir comme président. Ce fonctionnaire réunit dans sa personne le cumul de plusieurs emplois qui le rétribuent grassamment, et il nous semble qu'il pouvait très bien se passer de ce petit cadeau de £600, qu'on aurait mieux fait d'employer à payer d'autant la dette publique du Haut-Canada, ou aux améliorations dont il a un grand besoin.

LES FRERES RAVEL.—Chaque nouvelle représentation donnée par ces jeunes gens ajoute à leur réputation d'acrobates. Celle de Samedi surtout a été fort amusante. Les tours de force qu'ils y ont déployés ont étonné tous les spectateurs dont un grand nombre, sinon la plupart, avaient assisté aux soirées précédentes, ce qui est peut être le meilleur éloge qu'on en puisse faire. On ne retourne pas au spectacle au quel on se serait ennuyé. Sans oser encore nous prononcer entre eux et les principaux de ceux qui les ont précédés en Canada dans la carrière du funambulisme, nous n'hésitons pas à dire qu'ils nous ont rappelé le souvenir des Villalave et même de Godeau, aux spectacles desquels le public de Montréal allait si souvent s'extasier. Si ceux-ci paraissent pour le moins aussi consommés que les premiers dans l'art de monter "le cheval maigre," ainsi que Jean Ravel désigne comiquement la corde sur laquelle il remplit le rôle bouffon des gilets, et s'ils mettaient autant de hardiesse dans leur exécution et d'aplomb dans leurs attitudes, ce dernier l'emporte incontestablement par le moelleux et la grâce de ses mouvemens, que relèvent encore sa jeunesse et un très beau physique. Sous ce rapport nous ne connaissons que Herr Cline qui aurait pu peut-être prétendre à quelque concurrence. Le festin obligé qu'autrefois on donnait sur la corde et parfaitement servi sur une table, et les équilibres également bien connus de la chaise ont fait place à d'autres détails admirablement bien exécutés par Jean Ravel et dont la nouveauté n'est pas le moindre mérite. Mais ce qui nous a plu davantage dans les deux dernières représentations, c'est le combat simulé des Gladiateurs et les scènes les plus spécialement consacrées au déploiement des moyens physiques et de la force musculaire dont la nature paraît avoir été prodigue envers les deux frères Jean et Victor Ravel. Rien n'est plus précieux que leurs attitudes et leurs mouvemens divers, en même temps que la force et la légèreté se trouvent exprimées d'une manière parfaite, donnant à cet agréable ensemble un fini exquis, qui captive les moindres connaisseurs. La musique de 15e régiment assistait à la dernière représentation, et contribua puissamment aux agrémens de la soirée. Nous n'ajouterons qu'un mot pour terminer. Tous ceux qui ont assisté aux représentations successives que les frères Ravel ont données au public de Montréal ont dû remarquer qu'il y a entre elles une gradation prononcée. La seconde a été meilleure que la première, et la troisième meilleure que la seconde. Si le progrès se continue, le prochain spectacle nous promet des merveilles. Nous avons remarqué avec plaisir que jusqu'à présent la salle n'a pas manqué de monde et nous espérons qu'il y aura foule au prochain spectacles.

➤ Voir l'annonce.

Un journal du Detroit dit qu'il y a plusieurs centaines d'indiens winibagos et autres campés dans les bois qui bordent la rivière St. Clair. On suppose que l'intention est d'émigrer au Canada, qu'ils préfèrent à la nouvelle patrie qu'on leur offre dans l'Ouest. Leurs chefs négocient dit-on, à cet effet, avec les autorités du Haut-Canada.

ALBUM LYRIQUE.—Nous avons vu le premier numéro d'une nouvelle publication sous ce titre, dont M. AUBIN se propose de gratifier le public, en attendant qu'il se soit procuré le matériel nécessaire pour reprendre la publication de son *Fantastique*. La feuille que nous avons devant nous contient une jolie Romance avec lithographie et la musique, le tout très bien exécuté. Une pareille feuille accompagnera chaque numéro du *Fantastique* lors

Publication en sera reprise, Nous sommes tout le succès possible.

Canadien.

Hier au soir le feu prit dans la cave de la maison occupée par M. Johnson, coin du chemin de la Hauteville. L'alarme fut donnée à temps pour qu'on pût l'éteindre, mais ce ne fut pas sans un dégat considérable pour la maison et les effets qu'elle contenait. Le fond de M. Johnson était assuré au Phénix.

ALMANACH DE FOCHE POUR 1840.

Extrait de l'Almanach d'après le grand astronome LEBERG, pour le mois de Janvier, à vendre chez MM. E. R. Fabre et Louis Perrault.

Nouvelle Lune, . . le 3, 9h. 5m. du mat.  
Premier Quartier, . le 10, 11h. 10m. do.  
Demi Lune, . . . le 17, 8h. 59m. do.  
Troisième Quartier, . le 25, 5h. 56m. do.

JOURS DE LA SEMAINE.	LEV. DU SOLEIL.		Température.
	H. M.	H. M.	
Vendredi	1	7 23	5 4
Samedi	2	7 22	5 5
Dimanche	3	7 21	5 6
Lundi	4	7 19	5 8
Mardi	5	7 18	5 9
Mercredi	6	7 17	5 11
Jeudi	7	7 16	5 12
Vendredi	8	7 15	5 14
Samedi	9	7 13	5 16
Dimanche	10	7 12	5 17
Lundi	11	7 10	5 19
Mardi	12	7 8	5 21
Mercredi	13	7 6	5 23
Jeudi	14	7 5	5 24
Vendredi	15	7 4	5 25
Samedi	16	7 2	5 26
Dimanche	17	7 0	5 27
Lundi	18	6 59	5 29
Mardi	19	6 57	5 30
Mercredi	20	6 56	5 31
Jeudi	21	6 54	5 33
Vendredi	22	6 53	5 34
Samedi	23	6 51	5 35
Dimanche	24	6 49	5 37
Lundi	25	6 47	5 38
Mardi	26	6 45	5 40
Mercredi	27	6 43	5 42
Jeudi	28	6 42	5 43
Vendredi	29	6 41	5 44

**HOROSCOPE.**—Ceux qui naissent sous cette constellation ont le teint ôné, les inclinations et les qualités efféminées, préférant Vénus à Bacchus. Ils souffriront dans leur jeunesse, mais ils deviendront riches sur la fin de leur vie.

**EXTRAITS DIVERS.**

On lit ce suit dans un Journal Américain au sujet des craintes exprimées par M. Buchanan, dans le Congrès des Etats-Unis, sur l'issue de l'affaire des Frontières:— "Nous avions espéré, bien plus, nous espérons encore mieux. Nous ne pouvons persuader que la dispute sur ce point puisse être portée à des extrémités entre deux nations qui ont l'une pour l'autre autant de bienveillance qu'il en existe réellement aujourd'hui entre les peuples et les gouvernements de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis.

"Il on a été assez dit dans la courte discussion de samedi, par tous les messieurs qui y ont prit part, pour éveiller l'attention publique, qui dans cette partie du pays au moins, a été profondément endormie à l'égard de toute cette affaire depuis qu'on s'est assuré que l'effet de l'accord entre M. Forsyth et M. Fox était d'empêcher, pour un temps au moins, l'effusion du sang entre les habitants de la frontière de par et d'autre.

"Nous avouons que nous avons été surpris du caractère sérieux des remarques faites dans le sénat vendredi dernier, par M. Buchanan et d'autres, sur la question de la frontière du Maine. M. Buchanan est le président du comité du sénat pour les relations étrangères, et une considération attentive est justement due à tout ce qui vient de lui au sujet de ces relations. Nous sommes peinés d'apprendre de sa bouche que l'on appréhende des difficultés sérieuses avec le gouvernement anglais

avant la conclusion de la controverse concernant les limites. Nous sommes fâchés, nous le répétons, d'entendre cela de sa bouche persuadés que nous sommes que l'honorable sénateur ne le dirait pas s'il ne le croyait pas?"

De l'Indicateur.

**ETATS - UNIS.**

Sur la foi d'une lettre insérée dans le *Morning Herald* du 23, nous placerons auprès du nom du capitaine TERRILL celui du capitaine JAMES KENNEY, qui, par la même lâcheté et la même cruauté, mérite de figurer en grosses lettres auprès de celui que le désastre du *Lexington* a marqué à jamais du sceau de l'infamie. La lettre publiée par le *Morning Herald* est signée en toutes lettres et porte l'adresse du signataire: M. Thomas Munson, 372 Broome-st. Il nous a fallu de tels indices pour nous décider à croire à une telle infamie, et à flétrir un nom à tout jamais.

Cette lettre dit que le capitaine JAMES KENNEY, du paquebot *James Lanphier*, faisant service entre New-York et New-London, a rencontré le steinboat *Lexington* au moment de l'incendie, et qu'il n'en était alors qu'à une heure de distance. La lettre ajoute qu'il y a tout lieu de croire que le capitaine KENNEY savait que c'était le *Lexington* qui brûlait. Il n'en a pas moins continué sa course sans montrer seulement l'intention de lui porter secours.

Nous ajouterons, nous, que cette dernière conjecture, vraie ou fausse, est au moins signifiante. Que ce fût le *Lexington* ou tout autre navire, la première chose était de lui porter secours: il était temps après cela de s'informer de son nom. Nous cherchons en vain quelle peut être la cause de telles cruautés commises de sang froid, sans motifs bons ou mauvais, par insouciance! de telles cruautés qui ne se rencontrent même pas chez les peuples sauvages, et dont jamais les annales des désastres maritimes n'ont donné d'exemple dans d'autres pays. Les lois n'en sont pas la cause, car la première, la plus sacrée de toutes, c'est la loi naturelle gravée dans le cœur ne tous les hommes.

Ce soir (lundi), entre huit et neuf heures, le feu a pris au bloc de trois maisons qui fait l'encoignure de South et de Dover streets. Les pompes ont joué avec succès, le feu n'a pas été très considérable. Sans la surveillance active des équipages des navires qui bordent les quais, on aurait pu craindre pour ces navires, sur lesquels une pluie d'étincelles tombait en torrens lumineux, chassées par le vent. Les mâts étaient chargés de monde.

Au même moment la cloche a sonné un second feu qui a pris dans Front street, presque à l'encoignure de Broad street.

La cloche sonne de nouveau pour le second district. Ma foi, s'il nous fallait assister à tous les feux, ce soir, le journal risquerait de paraître demain à midi. Cependant nous laissons une petite place pour ceux qui peuvent survenir. — A propos, il nous revient à la mémoire que dans quatre jours arrive l'échéance des loyers.

—Un vieillard sourd a été tué samedi sur le chemin de fer du New-Jersey par le train de cars qui lui passait sur le corps. L'ingénieur ne l'a aperçu qu'à temps pour arrêter: il sonna la cloche, mais en vain; le malheureux ne pu l'entendre et fut mis en pièces.

—On évalue à \$500,000 les pertes occasionnées par l'incendie de Wilmington.

—Charleston a déjà envoyé 83,000 à Wilmington pour secourir les personnes incendiées.

—La rivière de l'Ohio est couverte de glace: toute navigation y est arrêtée.

—On dit que les banques de Baltimore perdront plus de \$120,000, par suite des arrangements qu'elles ont faits avec un nommé Steinberger, grand commerçant en bestiaux, lequel vient de faire une faillite de plus d'un million de dollars.

**DECES.**

—A St. Denis, le premier du courant à six heures du soir Louis François Fleury Deschambault, Ecuier, âgé d'environ 40 ans. Le caractère doux, dont il était doué le fait regretter de ses parents et de ses nombreux amis.—Com.

A Verchères, le 28 janvier, de cette année, Marie Zoé Esilda Collette, âgée de quatre ans, enfant de M. François Xavier Collette, marchand du lieu. L'esprit précoce de cette jeune enfant joint aux avantages, dont la nature avait bien voulu la douer, la font regretter, non seulement de ses parents, que cette perte rend inconsolables, mais aussi de tous ceux qui ont eu occasion de la voir et de l'entendre.—Com.

**A N N O N C E S .**

**THEATRE ROYAL.**

REPRESENTATION EXTRAORDINAIRE. AU BENEFICE DE JEAN RAVEL.

Dernière soirée, excepté une. LES FRERES RAVEL,

CI-devant de France et venant directement des Théâtres du Park, et jardins du Niblo, à New-York, auront l'honneur de représenter: MERCREDI SOIR, 5 FEVRIER.

Première partie.

Grande danse de corde tendue exécutée par les TROIS FRERES RAVEL,

dans laquelle au milieu de différents pas nouveaux exécutés par les trois frères, Jean Ravel accomplira: 1o. Le grand saut du ruban.

2o. La danse avec un chat et un chien attachés à chaque pied.

3o. Le saut des fusils, dans lequel il franchira quatre fusils munis de leurs bayonnettes, et qu'on tirera lorsqu'il passera à travers.

4o. La danse de corde avec les deux pieds enchaînés. 5o. La danse avec un enfant sur les épaules, ainsi que l'exercice de la chaise dansante.

SECONDE PARTIE.

Jeux d'adresse exécutés par Jean et Victor Ravel dans un genre inconnu jusqu'ici.

TROISIEME PARTIE.

DANSE DE CORDE SANS BALANCIER,

Dans laquelle Jean Ravel exécutera de nouveaux une infinité de tours d'adresse qui n'ont pas encore été représentés à Montréal.

4o. PARTIE.

Mr. Striminski, polonais, professeur de Guitare, exécutera plusieurs morceaux de musique, qui ont obtenu tant de succès, lors de sa précédente apparition.

5o. PARTIE.

PAS ECOSSAIS,

Dansé par un amateur de cette ville.

6o. PARTIE.

Un pas de deux sur les échasses exécuté par Jean et Victor Ravel.

7o. PARTIE.

Le spectacle sera terminé par GODENSKI

ou LES PATINEURS DE WILNA,

Farce pantomime en un acte.

Dans la quelle Jean Ravel exécutera le pas comique qui lui a mérité les approbations du public pendant trois ans consécutifs au Théâtre de la Porte St. Martin, à Paris.

Rien ne sera négligé pour donner à cette soirée l'attrait de la nouveauté et pour se rendre digne de plus en plus des suffrages du public.

Pour plus amples détails, voir les petites affiches. Loges 5s; parterre 2s 6d; galeries 1s 2d.

Les portes seront ouvertes à 7 heures et le rideau se lèvera à 7 heures et demie.

On pourra louer des loges au théâtre et se procurer des billets à l'Hôtel de Rasco, de Orr, de Swords, et chez M. M. Armour et Ramsay.

4 Février 1840.

**AVIS PUBLIC.**

UNE pétition à Son Excellence le Gouverneur-Général, concernant la commutation projetée de la tenure Féodale, sur cette Ile, est maintenant en circulation dans cette ville et dans toutes les paroisses de l'Ile de Montréal, pour que les signatures des personnes qui désirent le faire y soient apposées. Il est déclaré dans cette pétition que l'arrangement entre le Gouvernement de Sa Majesté et les Révérends Messieurs du Séminaire de St. Sulpice, disposant pour le retrait graduel et l'extinction finale du fief féodal sur cette Ile, est concédé sur ces conditions libérales et qu'il sera avantageux aux censitaires.

Les feuilles pour signatures à la pétition, seront déposés au Bureau de la Fabrique, Place d'Armes; au Bureau de l'Assurance Mutuelle; à la chambre des nouvelles et dans les principaux hôtels. 29 janvier 1840.—17.

**AVIS.**

AVIS EST DONNE au public par les présentes que LOUIS BOURGEOU, menuisier, de la paroisse de LaValtrie, dans le district de Montréal est interdit à toutes fins que de droit, ainsi qu'il est appert par une requête d'interdiction volontaire en date du 17 janvier présent mois, présentée aux honorables juges de la Cour du Banc du Roi pour le dit district de Montréal, et un acte en bas d'icelle signé GEORGE PYKE l'un des dits juges de la dite Cour; et que DAME JUDITH BOURDON, son épouse est et demeure son Conseil et Curatrice, que tous actes et marchés qui pourront à l'avenir du passé par le dit Louis Bourgeou sans le consentement et assistance de la dite Dame Judith Bourdon seront nuls et de nul effet, et que la dite sentence d'interdiction inscrite au tableau des interdits au greffe de la dite Cour à Montréal.

31 janvier 1840. y 79.

ON A BESOIN à ce bureau d'un APPRENTIF qui sache lire et écrire le Français. On exigera des recommandations. 4 Février, 1840.

**A LOUER.**

LES MAISONS et TERREINS situés appartenant à l'Hon. D. B. VIGER. 1o. UNE MAISON située sur la rue St. Paul, près de l'ancien marché. 2o. UNE autre MAISON sise sur les rues Bonsecours et St. Denis, et devant occupée par feu Dame Veuve Prévost. 3o. Un ENCLOS situé sur la rue St. Denis, propre à recevoir une quantité de bois de Cordé, ou de Service.

S'adresser à C. S. CHERRIER Avocat Rue St. Vincent. Montréal 30 Janvier 1840. j-78.

**BANQUE DU PEUPLE.**

LES ACTIONNAIRES principaux et commanditaires de la BANQUE EN COMMANDITE DE VIGER DE WITT & Cie. sont convenus qu'une assemblée générale aura lieu au Bureau de la Société, SAMEDI le 29 FEVRIER prochain à 3 heures P. M. pour procéder à la nomination d'un Bureau d'audit des comptes suivant les règles de l'Association.

Par ordre des Gérants

B. H. DEMOINE. Caisier

Rue St. François Xavier, Montréal 29 Janvier 1840. j-79

**SITUATION DEMANDEE.**

UN JEUNE HOMME ayant de l'expérience dans un magasin d'ÉPICERIE, désire trouver une place comme commis, dans la branche susdite, soit en gros ou en détail; il peut aussi tenir les LIVRES. Toutes recommandations seront fournies à ceux qui l'exigeront. S'adresser à ce bureau. Montréal, 17 janvier 40. j-76

**MAGAZIN DE PORCELAINE, VERRE, POTERIE ET GRES.**

LE SOUSSICNE' désire prévenir ses amis et le public qu'il a en mains un assortiment général de faïence comme celle ci-dessus dont il déposera à des prix très réduits.

Il a aussi des doubles SERVICES COMPLETS pour DINER, ainsi que des SERVICES pour le THE' et le déjeuner, &c. &c.

N. B.—On exécutera ponctuellement les commandes de la cam, &gne.

WILLIAM MEGILL, No. 100 rue St. Paul. bm 74.

Montréal, 13 Janvier 1840.

**A VENDRE.**

1o. UNE MAISON en pierre à deux étages, appartenant à Madame CHEVALIER, située dans la grande rue du Faubourg St. Laurent, près du marché.

2o. Trois autres MAISONS à deux étages, appartenant à Madame VALLE'E, situées au même endroit, et voisines de celle de Madame Chevalier. Pour les conditions, s'adresser à

L. H. LA FONTAINE, Avocat.

Montréal, 20 Janvier 1840. j-76.

LE SOUSSICNE' informe les Créanciers de Mr. F. GLACKMEYER qu'il est prêt à payer la proportion qu'ils ont droit de réclamer sur l'argent qu'il a pu retirer de la succession du dit Glackmeyer. Jh. ROY. 17 Septembre 1839. j.-40.

**A LOUER.**

1o. MAISONS de la Succession du Dr. Vallée, entr'autres celles de la Rue Notre-Dame et de la grande rue du Faubourg St. Laurent.

2o. MAISONS de Mme. CHEVALIER, entr'autres celles de la rue Notre-Dame, et de la rue St-Urbain.

**A VENDRE IMMEDIATEMENT.**

Un cheval de premier prix, Voitures d'hiver et d'été, appartenant à la cession du Dr. Vallée.

L. H. LAFONTAINE, Avocat.

30 Décembre 1839 j-70

**AVIS PUBLIC.**

R. COURCELLES CHEVALIER. MARCHAND TAILLEUR.

INFORME respectueusement ses amis et le public qu'il occupe une partie de la maison No. 7h. sur la rue St. Paul, voisine de celle qu'occupe, Mr. ROMUALD TRUDEAU, Apothicaire, et qu'il a un assortiment de DRES et des OUVRIERS tels qu'il se flatte, comptant en outre, sur sa ponctualité à livrer les ouvrages aux lieux convenus, rencontrer de la satisfaction chez tous ceux qui voudront bien l'encourager. 6 Décembre 1839. ey -63.

**VENTES PAR LE SHERIF.**

DISTRICT DE MONTRÉAL.

Benjamin Demers contre Etienne Roy curateur de feu C. F. Roy.—Une emprise située en la cité de Montréal, rue St-Paul, de la contenance de 25 pieds de front sur la profondeur qu'il peut y avoir de la dite rue à celle des Commissaires, avec une maison en pierres à deux étages, alonge et autres bâtiments. Au bureau du shérif, le 17 mars, à une heure.

Samuel Hait contre Maria Robinson veuve de Matthew Ingledon.—Un lot de terre situé dans la paroisse Chambly, contenant environ trois acres de front sur 45 de profondeur, avec une maison en bois à un étage, une grange et deux étables. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 17 mars, à 11 heures.

Eustache Soupras et autres, contre Prudent Lebeau.—Une terre située à St. Mathias, seigneurie de l'est de Chambly, d'environ 3 arpents de front sur 27 de profondeur. A la porte de l'église de la dite paroisse, le 18 février à 10 heures.

